

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 8 communes du Calvados primées en 2019

Reviers, Livarot et Giberville sur les premières marches du podium

La remise du **CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS** s'est déroulée lundi 14 octobre à Orbec (obtention d'une première fleur en 2017) en présence de Béatrice GUILLAUME, vice-Présidente du Conseil départemental et présidente du jury départemental Fleurir la France et de Etienne COOL, maire d'Orbec.

À cette occasion, 8 communes du Calvados ont été primées. Des catégories supplémentaires ont permis de récompenser également un office de tourisme et dix particuliers.

Lors de cette remise des prix, Olivier PAZ, maire de Merville-Franceville et Constance CANIVET de la société Asymptote, ont fait une intervention sur le thème de la permaculture.

Grâce à leurs efforts pour l'embellissement du cadre de vie, les villes et villages fleuris améliorent l'image du département et participent de ce fait à l'attractivité territoriale, qu'elle s'exerce sur les habitants, les touristes ou les nouveaux arrivants.

Ce concours est une mission du Conseil départemental du Calvados. Son organisation est confiée à l'agence Calvados Attractivité.

Les enjeux du concours départemental « villes et villages fleuris »

Le concours départemental comporte trois catégories de villes et villages :

- moins de 1000 habitants,
- entre 1001 et 5000 habitants
- et plus de 5000 habitants.

Il distingue chaque année les meilleures réalisations en matière de fleurissement, mais aussi en matière d'environnement et d'aménagement paysager, et de l'espace public.

Le concours départemental représente une première étape pour l'obtention des fleurs qui ornent les panneaux à l'entrée des villes et villages. L'obtention d'une fleur est d'abord soumise à la participation au concours départemental, au classement duquel il faut figurer parmi les premiers de sa catégorie.

Des catégories pour les particuliers et les offices du tourisme

Pour récompenser de belles initiatives chez les particuliers, le concours départemental comporte également les palmarès « Maisons et Jardins » ainsi que « Façades et Balcons ».



8 communes primées au concours 2019

Moins de 1000 habitants

- **1^{er} : REVIERS**
- 2^{ème} : Putot-en-Auge
- 3^{ème} : Vieux-Bourg
- 4^{ème} : Coulonces



Reviere - Villes et villages fleuris du Calvados - Aout 2019 ©Photo911

Entre 1001 et 5000 habitants

- **1^{er} : LIVAROT**
- 2^{ème} : Bavent
- 3^{ème} : Epron



Livarot - Villes et villages fleuris du Calvados - Aout 2019 ©Photo911

Plus de 5000 habitants

- **1^{er} : GIBERVILLE**

Un prix d'encouragement a été attribué à la commune nouvelle de **Mézidon-Vallée d'Auge** (catégorie plus de 5000 habitants)



Giberville - Villes et villages fleuris Calvados - Aout 2019 ©Photo911

>Les communes récompensées ont toutes reçu un diplôme ainsi qu'un lot de 4 arbustes (heuchère, azalea, hydrangea, nandina).



10 particuliers et 1 office de tourisme récompensés

Palmarès des Maisons et Jardins

- 1^{er} : Madame Marie, Lisieux
- 2^{ème} : Monsieur et Madame Benoist, Coquainvilliers
- 3^{ème} : Madame Vannier, Coquainvilliers
- 4^{ème} : Monsieur et Madame Anger, La Graverie
- Prix de la décoration : Madame Baumann, Feuguerolles-Bully

Palmarès des Façades et balcons

- 1^{er} : Monsieur et Madame Delettre, Orbec
- 2^{ème} : Monsieur et Madame Vernon, Giberville
- 3^{ème} : Madame AUVRAY, Luc-sur-Mer
- 4^{ème} : Madame LESOIF, Trévières
- Prix de l'originalité : Madame Lemaréchal, Orbec

>En plus d'un diplôme couronnant leurs efforts, les dix particuliers primés ont reçu chacun un bon d'achat valable chez un pépiniériste et un ouvrage sur la permaculture.

Palmarès des Offices de Tourisme

- 1^{er} : Pont l'Evêque

>L'office de tourisme de Pont l'Evêque remarqué par le jury, a reçu quant à lui la même récompense que les communes : un diplôme ainsi qu'un lot de 4 arbustes.

Lien pour accéder à l'édition complète des résultats :

<https://www.calvados.fr/files/live/sites/calvados/files/documents/images/actions%20du%20d%3%a9partement/le%20d%3%a9partement/culture%2c%20sport%2c%20tourisme/Tourisme%20attractivite/Projets-et-actions/Concours/WEB-BROCHURE%20FLEURISSEMENT.pdf>

À propos de Calvados Attractivité

En novembre 2017, sous l'impulsion du Conseil départemental du Calvados, Calvados Tourisme s'appelle désormais CALVADOS ATTRACTIVITÉ, l'Agence d'Attractivité du département. Présidée par Paul Chandelier, vice-président du Conseil départemental, et dirigée par Karl Joly, la nouvelle structure composée de 25 personnes va développer ses missions autour de deux axes majeurs : Tourisme et Attractivité.

Contacts

Presse : Armelle LE GOFF – Calvados Attractivité – armelle.legoff@calvados.fr - T 02 31 27 90 37

Fleurissement : Jennifer LIETTA - Calvados Attractivité – jennifer.lietta@calvados.fr - T 02 31 27 98 11

